

Kibungo le 29 avril 1963.

N° 391/R.V/H.J

OBJET:

Tracteur Allis-Chalmers.

- Transmis copie pour information à :
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Sociales à KIGALI.
  - Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement à KIGALI.

A Monsieur Ch. LINDS, Agent chargé de  
l'inspection des Préfectures  
à  
KIGALI

KIBUNGO



5143

Monsieur l'Agent,

Me référant à votre lettre n° 422/Org.Com. du 25 mars 1963, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les renseignements demandés concernant le Tracteur H D 5, afin de vous permettre d'examiner avec objectivité cette question.

1° Suivant les renseignements me fournis, l'engin dont question aurait été acheté en 1953 par les C.A.C de Kibungo, à l'Agence coloniale automobile ( A.C.A ) à Usumbura. ( Budget 1953 pour l'extension des reboisements dans toutes les chefferies du Territoire.)

Il existe une lettre d'instruction datée du 17 juillet émanant de l'Agence susdite, ayant trait à l'entretien et au graissage de l'engin. Je vous en transmets la copie en annexe.

2° Une comptabilité exclusivement réservée au tracteur Allis-Chalmers ( c'est sa marque ) a été toujours tenue par les C.A.C de Kibungo : achat des pièces de rechange, paiement des chauffeurs, des factures etc... Par lettre n° 168/C.A.C/P du 17-1-58, l'Administrateur de Territoire Petit écrivait à l'A.C.A ( B.P 1065 à Usumbura ) : "Comme nous sommes possesseurs d'un tracteur Allis-Chalmers, je vous serais reconnaissant de me faire connaître le prix de la niveleuse seule". Dans une autre lettre n° 423/C.A.C/P le même Administrateur écrivait encore le 7-2-58 à l'A.C.A : "Je ne suis pas intéressé par l'achat d'une niveleuse automotrice, mais par une niveleuse pouvant être traitée par le tracteur Allis-Chalmers que nous possédons".

Le 27-4-57, par mandat postal n° 119 les C.A.C ( Régie Véhicules ) ont versé la somme de 4113 frs à l'A.C.A ( achat pièces + 1573 frs à l'assurance Ch. Le Jeune, Ldc 35.

Bref, il existe des preuves indéniables par lesquelles on

...../.....

doit conclure que le tracteur Allis-Chalmers appartient aux C.A.C de Kibungo. S'il avait appartenu à un autre organisme, celui-ci n'aurait-il pas pris en charge ses recettes et ses dépenses ?

En 1961, Le Gouvernement a loué ce tracteur pour l'aménagement d'une plaine destiné, au terrissage d'un hélicoptère. Pour ce travail le Gouvernement a payé aux C.A.C., suite à la facture n° 6768/031, la somme de 21.435 frs (SOMME IMPUTÉE SUR CREDIT ENTRETIEN ROUTES).

En 1962 au mois de septembre les T.P.M ont emprunté notre tracteur pour tirer de l'eau le camion T.P.M enlisé dans le marais situé entre la colline Nkungu et Kirwa. Depuis ce temps les T.P.M ne nous ont pas rendu notre engin.

A croire qu'il appartient aux T.P.M il y a loin. Je réclame le retour immédiat et inconditionnel de cette machine qui légalement appartient à la Préfecture de Kibungo. Les T.P.M n'ont jamais effectué un paiement pour l'achat de cet engin.

3° Je ne trouve pas encore la facture initiale introduite en comptabilité lors de l'achat de ce tracteur ni d'autres pièces à l'appui antérieures à 1956 si ce n'est celle citée plus haut.

En tous cas le prix net rendu à Usumbura n'a pas été supérieur à la somme de 175.000 frs sans parler du prix de la niveleuse et des frais du montage.

Le Préfet de la Préfecture de  
Kibungo.

H-ABIMANA Jean.-